



OBJET :

Dossier n° : _____

ACTE DE DÉCLARATION ET D'ENGAGEMENT

Agents et employés du bureau du commissaire de la concurrence—expert gouvernemental

Je, _____, agis à titre d'expert au nom du commissaire de la concurrence, aux termes de l'alinéa 45(5)a) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

À ce titre, je demande accès aux renseignements confidentiels figurant au dossier de la procédure.

DÉCLARATION

Je déclare :

- a) résider habituellement au Canada;
- b) avoir lu et compris le paragraphe 45(3) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* relatif à la non-divulgaration de renseignements de nature confidentielle.

ENGAGEMENT

Je m'engage :

- a) à n'utiliser les renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement qu'aux fins des fonctions exécutées dans le cadre de la procédure en cause;
- b) à ne révéler les renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement qu'aux personnes qui se sont vu accorder l'accès à ces renseignements ou qu'aux membres du personnel du Tribunal canadien du commerce extérieur;
- c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite du Tribunal canadien du commerce extérieur;
- d) à garder confidentiels et à protéger les renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement, de la manière suivante :
 - i) je conserverai en tout temps, dans mon bureau ou sous ma garde, la série complète des documents mis à ma disposition selon les conditions du présent engagement,
 - ii) je déposerai dans un coffre-fort verrouillé ou dans un autre dispositif d'entreposage sûr tous les documents et pièces contenant les renseignements divulgués selon les conditions du

présent engagement, lorsque ces documents et pièces ne sont pas utilisés;

- iii) J'effectuerai le travail en me servant d'un ordinateur autonome ou portatif non relié à un réseau électronique ni accessible, de quelque façon que ce soit, au moyen d'un autre ordinateur ou tout autre moyen;
- e) à retourner au secrétaire, selon ses directives, tous les documents et pièces contenant des renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement, y compris les notes, les tableaux et mémorandums se rapportant à de tels renseignements, ou à détruire ces documents et pièces et à déposer auprès du secrétaire une attestation de leur destruction, à la fin de la procédure dans les 10 jours suivant la fin de ma participation à la procédure;
- f) en même temps, j'effacerai tous les renseignements de nature confidentielle sauvegardés dans l'ordinateur portatif ou autonome et j'en informerai le Tribunal, par écrit,
- g) si la partie que je représente dépose un avis de changement de conseiller inscrit au dossier, à prendre l'une des mesures suivantes dans les 10 jours suivant le dépôt de l'avis :
 - i) retourner au secrétaire, selon ses directives, tous les documents et pièces contenant des renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement, y compris les notes, les tableaux et mémorandums se rapportant à de tels renseignements,
 - ii) détruire de tels documents et pièces et déposer auprès du secrétaire une attestation de leur destruction,
 - iii) remettre de tels documents et pièces au conseiller qui me remplace dans la procédure, qui a signé un acte de déclaration et d'engagement et qui s'est vu accorder l'accès à de tels renseignements,
- h) à faire rapport dans les plus brefs délais au Tribunal canadien du commerce extérieur de tout manquement à un acte de déclaration et d'engagement;
- i) à informer sans délai le Tribunal canadien du commerce extérieur de tout changement dans les faits mentionnés dans le présent engagement.

Fait à _____ le _____ jour de _____ 20__.

Signature : _____

Nom (*en lettres moulées*) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____